



Dossier de presse
Mise à jour au 13 mars 2018

L'Ecolabel européen a 25 ans !



Sommaire

I.	L'Ecolabel européen, seul label écologique officiel européen	3
1.	Petite histoire de l'Ecolabel européen : un label qui n'a cessé de se développer pour accompagner les consommateurs	4
	1992-2000 : les fondements de l'Ecolabel européen	4
	2001-2004 : vers plus de catégories de l'EE	4
	2004-2012 : déploiement de l'Ecolabel européen en Europe	4
	2013-2016 : l'Ecolabel européen, un outil dans la stratégie d'économie circulaire de la Commission européenne.....	5
	2017 : l'Ecolabel européen, le label écologique de référence de l'Union européenne	5
2.	L'Ecolabel européen : un label pour aider le consommateur dans ses achats	7
3.	L'Ecolabel européen, un label connu du grand public... mais dont la signification réelle est ignorée	10
4.	L'Ecolabel européen, un réel atout pour les entreprises	10
II.	Le tourisme, un secteur qui s'investit de plus en plus dans des démarches environnementales	12
1.	Les critères d'obtention	12
2.	Des bénéfices pour les hébergements certifiés – Focus sur la région Bretagne	13
	Service de presse ADEME	15

Contacts presse

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : [Service de presse ADEME](#)





I. L'Ecolabel européen, seul label écologique officiel européen

Créé en 1992, l'Ecolabel européen (EE) est le seul label écologique officiel européen utilisable dans tous les pays membres de l'Union européenne qui traduit la qualité environnementale de produits et services de grande consommation à la fois « Business to Business » and « Business to Consumer » (hors produits pharmaceutiques et produits alimentaires). Il répond à la norme ISO 14 024 ce qui lui permet d'être reconnu en tant qu'« ecolabel ». À ce titre, il **réunit des caractéristiques uniques¹ qui en font un gage de sérieux et de garantie** pour repérer des produits et services qui ont des impacts moindres sur l'environnement.

Les critères d'attribution de l'EE selon les différents groupes de produits et de services sont développés et révisés par une équipe au profil technique et scientifique de la Commission Européenne (CE) qui prend soin de consulter les ONG (consommateurs et protection de l'environnement), experts indépendants, acteurs institutionnels et parties prenantes de l'industrie. Ainsi, les standards développés d'un commun accord par toutes les parties intéressées assurent aux consommateurs des choix respectueux de l'environnement qui sont à la fois crédibles et fiables.

Les critères sont révisés régulièrement de façon à tenir compte des évolutions des produits et des marchés et ainsi continuer à tirer le marché vers le haut au fur et à mesure des avancées environnementales et technologiques.

En septembre 2017, la France comptabilise le plus grand nombre d'entreprises titulaires de la licence Ecolabel européen (476 parmi les 2 130 entreprises titulaires en Europe). **L'ensemble des entreprises titulaires de l'EE commercialisent au total 54 115 références de produits en Europe (4 554 références de produits pour les titulaires français).**

25 ans après sa création, l'Ecolabel européen s'inscrit plus que jamais dans le cadre de la politique de l'UE et des Etats membres en matière de consommation et de production durables, visant à réduire les impacts de la consommation et de la production sur l'environnement, la santé, le climat et les ressources naturelles.

Le ministère de l'environnement a confié à l'ADEME l'accompagnement de la politique française en matière d'Ecolabel européen et sa délivrance à AFNOR Certification.

¹ Notamment approche multicritères/multi-impacts ; prise en compte l'ensemble du cycle de vie des produits et services depuis l'approvisionnement en matières premières jusqu'à leur fin de vie en passant par leur fabrication et utilisation ; révision régulière des critères des référentiels pour tenir compte des évolutions des marchés et des innovations techniques ; certification par tierce partie indépendante, exigences des cahiers des charges définies avec les différentes parties prenantes (institutionnels, industriels, associations de protection de l'environnement, des consommateurs...)



1. Petite histoire de l'Ecolabel européen : un label qui n'a cessé de se développer pour accompagner les consommateurs

1992-2000 : les fondements de l'Ecolabel européen

L'EE a été créé et mis en place en 1992 pour répondre d'une part, à une demande croissante de **transparence** de la part des consommateurs et, d'autre part, à la volonté des pouvoirs publics d'apporter **rigueur et fiabilité** dans l'information apposée sur les produits mis sur le marché.

La France a joué un rôle moteur dans le développement de l'EE dès le début. Les pouvoirs publics français ont, dès la fin des années 80, compris l'importance — et encouragé le développement — des analyses de cycle de vie (ACV²).

Jusqu'en 2000, 15 catégories de produits étaient couvertes sur la base de trois types d'informations : l'avis d'experts qui identifient les catégories présentant des impacts environnementaux significatifs et des potentiels d'amélioration, les attentes des consommateurs remontées par les ONG et la volonté des producteurs de contribuer à la définition des critères.

2001-2004 : vers plus de catégories de l'EE

Au début des années 2000, la Commission européenne d'un côté et les Etats membres de l'autre ont lancé des travaux d'envergure pour mettre au point des méthodes allégées pour quantifier les impacts environnementaux des produits et services.

Cette base de connaissance, complétée par une volonté d'accélérer le développement de l'EE, ont poussé la Commission européenne et les organismes compétents à entrer dans une phase d'« industrialisation » de la définition des critères de l'EE de façon à accélérer et simplifier la création de nouvelles catégories de produits et services.

Cette évolution de la méthodologie a commencé à porter ses fruits puisqu'**en 4 ans, 6 nouvelles catégories de produits émergeaient (passant ainsi à 21 disponibles en 2004)**. En parallèle à l'augmentation du nombre de catégories disponibles, le nombre de titulaires a continué à croître de façon significative (**passant de 60 titulaires en 2000 à 226 titulaires en 2004**).

2004-2012 : déploiement de l'Ecolabel européen en Europe

Une stratégie de développement a été mise en place pour permettre un déploiement plus important de l'EE en Europe, comprenant des objectifs de développement à atteindre, une stratégie marketing sur mesure et des actions de communication et de promotion adaptées.

La CE et les Etats membres se sont donnés des objectifs chiffrés concernant le nombre de références de produits éco labellisés mis sur le marché et la reconnaissance du logo comme un label d'excellence environnementale par les consommateurs européens.

En créant le **Bureau d'Assistance de l'Ecolabel européen** en 2004 (qui continue à opérer à ce jour), la CE lui confiait non seulement un rôle d'assistance aux titulaires potentiels et autres parties prenantes intéressées par l'EE, mais aussi un rôle de conseil stratégique. Une véritable **stratégie marketing** a ainsi été élaborée, suivi d'un plan d'actions et de communication annuels.

2 L'objectif des ACV est de présenter une vision globale des impacts générés par les produits (biens, services ou procédés)



2013-2016 : l'Ecolabel européen, un outil dans la stratégie d'économie circulaire de la Commission européenne

L'EE fait partie des outils inscrits dans la **stratégie d'économie circulaire** de la Commission européenne adoptée en décembre 2015, stratégie qui s'inscrit dans la lignée des 17 objectifs de développement durable mis en place par l'organisation des Nations Unies pour la période 2015-2030³.

Les critères d'attribution de l'EE selon les différents groupes de produits et de services sont développés et révisés par une équipe au profil technique et scientifique de la Commission européenne (CE) en prenant soin de consulter les ONG (consommateurs et protection de l'environnement), experts indépendants, acteurs institutionnels et parties prenantes de l'industrie. Ainsi, les standards développés d'un commun accord par toutes les parties intéressées assurent aux consommateurs des choix respectueux de l'environnement qui sont à la fois crédibles et fiables.

2017 : l'Ecolabel européen, le label écologique de référence de l'Union européenne

Fin 2017, les critères environnementaux de l'EE étaient publiés pour 26 catégories de produits et de services⁴, avec une attribution à 2 130 titulaires et près de 54 115 références de produits avec l'Ecolabel européen étaient disponibles à l'achat en Europe, qui se répartissent pour le moment entre 23 catégories de produits (3 catégories sont encore sans titulaire).⁵

Les habitudes de consommation évoluent vers des produits plus respectueux de l'environnement :

Selon le sondage OpinionWay pour l'ADEME réalisé de février 2018⁶ révélait que 76 % des Français déclarent connaître l'Ecolabel européen. 26% ont déjà acheté un produit ou utilisé un service avec l'Ecolabel européen, soit 20% de l'échantillon.

Par ailleurs, du côté de l'offre, de plus en plus de grandes entreprises de production et de distribution sont engagées dans une transformation profonde de leur modèle d'affaires dans laquelle l'EE peut prendre toute sa place.

Jusqu'à maintenant, le développement de l'EE a plutôt correspondu à un positionnement de niche, porté en grande partie par des PME ou par des distributeurs ciblant un segment de leurs consommateurs ayant une conscience environnementale plus développée. Peu de grandes entreprises ont intégré l'adoption de l'EE dans le cadre d'une transformation profonde de leurs gammes de produits, de leur système de production et de la gestion de leur chaîne de valeur. **Or depuis 5-6 ans, de grandes entreprises françaises implantées en Europe ont démarré une profonde transformation comme décrite ci-dessus, impliquant l'ensemble des fonctions de l'entreprise et des acteurs en amont et en aval de la chaîne de valeur.**

Aujourd'hui, tous les ingrédients sont donc réunis pour que l'EE atteigne le but recherché : **devenir un outil d'écoconception et outil pour identifier facilement les produits de grande consommation plus respectueux de l'environnement pour les consommateurs et les acheteurs professionnels.** En effet, les critères environnementaux de l'EE sont maintenant disponibles pour tout un éventail de catégories de produits et de services concernant de nombreux rayons des magasins, les consommateurs responsables sont de plus en plus nombreux et sensibilisés, les barrières juridiques pour les acheteurs publics ont été

3 <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38844#.WJQuKVLi-LU>

4 Les critères et des fiches informatives sur chaque groupe de produit se trouvent sur la page « [EU Ecolabel for businesses ; Product groups and criteria](#) » du [site internet de l'EE](#).

5 Données les plus récentes sur l'EE, tirées de la compilation des statistiques internes des organismes compétents réalisée par le Bureau d'assistance de l'EE en septembre 2017 : 2 130 licences pour 54 115 produits écolabellisés.

6 Sondage OpinionWay pour l'ADEME, février 2018



levées, et surtout, de plus en plus de grandes entreprises de production et de distribution sont engagées dans une transformation profonde de leur modèle d'affaires dans laquelle l'EE peut prendre toute sa place.

→ [Cliquez sur l'infographie pour la découvrir en grand](#)





2. L'Ecolabel européen : un label pour aider le consommateur dans ses achats

→ Un label facile à reconnaître et qui simplifie le choix des consommateurs

Ce label est un repère simple pour le consommateur. L'Ecolabel européen permet de reconnaître les produits ayant de moindres impacts sur l'environnement (moins de : substances toxiques, consommation d'énergie, de déchets...) tout au long de leur cycle de vie. Il est visible et identique dans tous les pays de l'Union européenne et soutenu par les pouvoirs publics



En choisissant des produits avec l'Ecolabel européen, vous pouvez être sûrs que votre produit :

- réduit ses impacts sur l'environnement ;
- utilise le minimum de substances dangereuses pour l'environnement et votre santé ;
- est performant (tests effectués).

→ Un label robuste et fiable : une certification par une tierce partie indépendante et des critères environnementaux significatifs

Des experts indépendants vérifient que les produits et services, porteurs de l'Ecolabel européen, respectent des critères environnementaux précis. Ce n'est pas un label créé par l'industrie pour l'industrie.

Les critères environnementaux de chaque référentiel portent sur les impacts environnementaux significatifs des produits.

Ils présentent **des avantages pour votre santé et pour la planète**. [Consultez les incontournables du panier de courses](#).

→ Un label visible sur de nombreuses catégories de produits du quotidien

Les consommateurs disposent d'un large choix de produits et services plus respectueux de l'environnement : L'Ecolabel européen concerne une trentaine de catégories de produits et services

On trouve aussi l'Ecolabel européen sur des services, comme des **hôtels et des campings**. En choisissant un hébergement portant l'EE, vous aurez la garantie que des actions sont menées pour économiser l'eau et l'énergie, bien trier les déchets, utiliser des produits nettoyants avec l'Ecolabel européen, etc (*plus d'informations page 11*).

→ Un label "Ecolabel européen" facile à trouver et à tous les prix

C'est en France, en Italie et en Allemagne qu'on attribue le plus cet Ecolabel européen. Il a été attribué à plus de 54 000 produits en Europe et près de 4 500 en France.

En France, on trouve facilement en grande surface et dans des magasins spécialisés des produits portant l'Ecolabel européen, notamment sur :

- les produits nettoyants pour la maison et les lessives ;
- les peintures et les vernis d'intérieurs et d'extérieurs ;
- le papier hygiénique, papier cuisine et autres produits en papier absorbants, etc. ;
- le papier d'écriture, etc.



L'ADEME a mené une étude afin de mieux connaître l'offre de produits EE dans les magasins leaders de la GSA (Grande Distribution Alimentaire), GSB (Grande Surface de Bricolage), Drives, Enseignes de la maison, Enseignes de sport, Enseignes d'habillement et textiles, Papeterie, Hygiène et parfumerie, sites Internet de vente en ligne.

74 % des enseignes interrogées proposent des références de produits porteurs de l'EE (40 enseignes sur 54). La présence de l'EE est variable selon les catégories de produits : plus marquée pour les lessives, peintures, papier hygiénique, gel douche, papiers... que pour les shampoings, téléviseurs, vêtements...

La connaissance par les distributeurs des produits plus respectueux de l'environnement (avec l'Ecolabel européen) qu'ils commercialisent est très limitée.

Aucune référence produit porteuse de l'Ecolabel européen n'a été trouvée chez :

- Les enseignes de sport ;
- Les enseignes d'habillement et textiles ;
- Les enseignes d'hygiène/parfumerie.

Les produits porteurs de l'Ecolabel européen ne sont **pas nécessairement plus chers**. Par exemple, le prix des liquides vaisselle avec l'Ecolabel européen rivalisent fortement avec les prix des liquides vaisselle classiques (données 2013 - Etude de la CLCV).



Redécouvrez l'Ecolabel européen en vidéo (CONSO MAG - nov 2016)



Retour d'expérience de 7 « foyers témoins » : Mieux acheter, mieux utiliser et mieux jeter : une consommation plus responsable sans surcoût!

Pendant 5 semaines, 7 foyers se sont prêtés au jeu : changer ses habitudes d'achats en matière de produits d'hygiène et d'entretien, pour des produits plus respectueux de l'environnement. Et y associer des changements de comportements et d'usages !

Résultats

- Ils ont acheté davantage de produits d'hygiène et d'entretien portant l'Ecolabel européen
- Ils ont modifié leurs comportements :
 - Les foyers surdosaient la plupart de leurs produits -> Ils font désormais attention à respecter les dosages pour autant d'efficacité et moins de dépenses
 - Ils ont fait fonctionner leurs machines pleines, limitant le nombre de cycles de lavages -> Ils ont donc réduit les quantités de lessive consommées
 - Les foyers utilisaient de nombreux produits (pour le sol, les toilettes, les vitres, la cuisine...) -> Ils ont privilégié des produits multi-usages et des chiffons microfibres. Ils ont ainsi limité leurs dépenses et leurs déchets.
- Ils ont quasiment tous réduit très fortement leur budget consacré aux produits d'hygiène et d'entretien.
→ *Le budget consacré à ces produits baisse en moyenne de 44 %, passant de 101 à 57 € / pers / an !*

Les grands enseignements

- Des **gestes simples** permettent de faire des économies :
 - ✓ Meilleur dosage
 - ✓ Optimisation des lavages
 - ✓ Abandon de l'utilisation de certains produits
- Tous les produits d'entretien basiques portant l'Ecolabel européen sont disponibles dans de nombreuses grandes surfaces et on les trouve à coût équivalent ou inférieur à d'autres produits.
- **Mieux informés sur la composition** des produits d'hygiène et d'entretien, les foyers ont pris conscience des impacts environnementaux de ces produits sur l'environnement et sur leur santé et choisissent maintenant des produits avec l'Ecolabel européen.

[Retrouvez plus d'informations dans la newsroom de l'ADEME](#)



3. L'Ecolabel européen, un label connu du grand public... mais dont la signification réelle est ignorée

Le sondage « La notoriété de l'Ecolabel européen » réalisée par Opinion Way⁷ pour l'ADEME met en évidence que, dans une société de plus en plus sensible à l'environnement, **l'Ecolabel européen est connu du grand public (76%)¹**. En toute logique, il rencontre ses plus forts taux de notoriété chez les jeunes générations et les personnes sensibles à l'enjeu environnemental.

Toutefois, l'Ecolabel européen souffre d'une connaissance en demi-teinte de sa signification réelle alors que c'est **un logo soutenu par les pouvoirs publics**. En effet, sa notoriété globale, plutôt bonne, cache l'ignorance de ce que le label garantit. **Seul un tiers de ces personnes sait que ce label identifie les produits qui ont des impacts moindres sur l'environnement** que les produits similaires disponibles sur le marché sur l'ensemble de leur cycle de vie.

Les produits d'usage quotidien ou de consommation courante, comme les produits d'hygiène (gel douche, shampoing), d'entretien (lessives), ou encore les produits papiers (essuie-tout, papier toilettes) sont plus connus que les autres types de produits sur lesquels le logo peut être apposé, tels que la certification de produits et services touristiques. Dans cette logique, ces produits d'entretien et d'hygiène restent les plus consommés chez les personnes connaissant le logo, notamment pour les personnes sensibles à l'environnement.

Les produits porteurs de l'Ecolabel européen ne sont pas forcément plus chers. Par exemple, un produit détergent de marque nationale avec l'Ecolabel européen peut être à un prix équivalent ou moins cher qu'un produit équivalent de marque nationale sans l'Ecolabel européen.

L'Ecolabel européen
connu du grand
public à
76%

34%

de ceux qui déclarent
connaître la signification
de l'Ecolabel européen
savent qu'ils identifient
les produits les plus
respectueux de
l'environnement

26%

Des Français connaissant
l'Ecolabel européen
déclarent avoir déjà acheté
et utilisé des produits EE

4. L'Ecolabel européen, un réel atout pour les entreprises

En 2016, selon l'évaluation de l'Ecolabel européen auprès des entreprises en France réalisée par l'ADEME, **70 % des entreprises titulaires de l'EE se disent satisfaites et étaient prêtes à recommander l'Ecolabel européen à leurs pairs**. S'agissant des achats professionnels, l'EE est un outil fiable qui a toute sa place dans le cadre d'une démarche d'achats responsables. Il peut être utilisé de deux façons dans les cahiers des charges élaborés par les acheteurs : soit à l'appui des spécifications techniques (exprimant une exigence), soit comme l'un des critères d'attribution du marché (exprimant une préférence). La commande publique est un levier fort pour le développement de l'EE (en France la commande publique représente 10% du PIB soit 200 milliards d'euros).

⁷ Le sondage « La notoriété de l'Ecolabel européen » réalisée par Opinion Way pour l'ADEME, est destinée à mesurer la notoriété de l'Ecolabel européen et sa compréhension auprès du grand public. Cette étude a été réalisée auprès d'un échantillon de 1015 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, de catégorie d'agglomération et de région de résidence.



Pour l'entreprise, les **avantages de l'Écolabel européen** sont nombreux :

- Le produit/service répond à des critères environnementaux exigeants (audit sur site et tests) et possède la garantie officielle de l'Union européenne qu'il est parmi les plus **respectueux de l'environnement** de sa gamme ;
- L'entreprise éco-conçoit son produit/service en appliquant les critères des référentiels qui visent à réduire les principaux impacts environnementaux par catégorie de produits/services ;
- Le produit, tout en étant plus respectueux de l'environnement, reste efficace, les référentiels de l'Écolabel européen comportant un critère sur **l'efficacité à l'usage des produits** ;
- L'entreprise dispose d'un **marquage unique reconnu dans toute l'Europe** (logo de l'Écolabel européen) et ainsi d'une véritable opportunité de marché (37 % des Européens connaissent l'Écolabel européen, tandis que 80 % d'entre eux achètent au moins de manière occasionnelle des produits plus respectueux de l'environnement, selon le Flash Eurobarometer 2009 de la Commission européenne) ;
- L'entreprise développe une offre de produits répondant à la **demande grandissante des acheteurs publics** (en France, la commande publique représente 10 % du PIB) et des acheteurs privés.
- L'entreprise peut profiter **d'aides financières (notamment de l'ADEME)** dans le cadre de sa démarche d'obtention de l'Écolabel européen.

Les entreprises titulaires formulent des suggestions aux acteurs pilotant le dispositif EE en France afin d'améliorer le développement de l'EE sur le territoire et l'engagement pérenne des entreprises :

- Renforcer la communication sur l'EE ;
- Simplifier la démarche de certification et les délais d'instruction des dossiers ;
- Alléger le coût de certification ;
- Simplifier les référentiels ;
- Amplifier l'accompagnement des entreprises.



II. Le tourisme, un secteur qui s'investit de plus en plus dans des démarches environnementales



© L. MIGNAUX/MEDDE-MLET

Le secteur du tourisme est un des principaux secteurs économiques au niveau mondial. Au sein de l'Union européenne, le tourisme est le 3^{ème} secteur d'activité derrière la construction et la distribution. [En 2010](#), les entreprises touristiques employaient plus de 3 millions de personnes et généraient un chiffre d'affaires de 380 milliards d'euros dans les pays de l'Union européenne. Les hébergements touristiques représentent les deux tiers de ces emplois et un chiffre d'affaires de 136 milliards d'euros.

Créé en 2003, **l'Ecolabel européen Services d'hébergement touristique** a été adopté par un nombre croissant d'établissements en France et en Europe. Les services de camping sont également de plus en plus nombreux être labellisés Ecolabel européen depuis 2005.

En apposant le label écologique européen, ces établissements touristiques affichent les engagements suivants :

- Faible consommation d'énergie ;
- Faible consommation d'eau ;
- Faible production de déchets ;
- Utilisation de sources d'énergie renouvelables et de substances moins nocives pour l'environnement ;
- Communication et éducation des clients en matière d'environnement.

L'Union européenne est la destination la plus visitée dans le monde avec 40% des déplacements touristiques en 2014. L'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie représentent la moitié du marché européen. L'environnement est une préoccupation croissante des voyageurs. Les chaînes hôtelières sont de plus en plus impliquées dans des démarches environnementales et les actions entreprises sont souvent compatibles avec les critères de l'Ecolabel européen.

En 2017, la France compte 323 hébergements touristiques (hôtels, villages vacances, centres de vacances, centres de plein air, auberges de jeunesse, chambres d'hôtes, gîtes, campings...) titulaires de l'Ecolabel européen.

1. Les critères d'obtention

Les critères pour les « Services et hébergements touristiques » ont été introduits dans l'Ecolabel européen en 2003 et le nombre de licenciés n'a cessé de croître en Europe pour faire de cette catégorie de produits l'une des plus importantes de l'EE. La catégorie regroupait, en septembre **2017, 817 titulaires de l'Ecolabel européen en Europe** : 88 % des titulaires étaient concentrés dans les 4 pays suivants : la France, l'Italie, l'Autriche et l'Espagne .

C'est à partir de 2007, soit 4 ans après sa création, que la catégorie s'est développée de façon significative en Europe. Pour la France en revanche, l'EE était confronté à la présence de labels nationaux déjà bien



implantés comme la clef verte ou HotelCert. Le nombre de titulaires a presque doublé de 2012 à 2013 et connaît depuis une augmentation stable. **Depuis, les hébergements touristiques sont une catégorie de produit phare en France et certainement l'une des plus dynamiques.**

Les critères de l'EE pour les hébergements touristiques prennent en compte l'ensemble des activités des établissements : du nettoyage des locaux à la restauration en passant par les espaces bien-être. Tous ces engagements doivent être pris en amont de l'obtention du label.

La catégorie de services « hébergements touristiques » est pionnière dans la création d'un « EU Ecolabel Club ». Cette initiative, lancée par des licenciés en France (Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin), a pour but de promouvoir l'EE de façon collective afin de sensibiliser les consommateurs à l'EE et plus particulièrement à la catégorie « Services d'hébergements touristiques ». Les titulaires se rencontrent pour discuter des points forts et défis de la communication autour de l'EE et une réunion a déjà été tenue avec la CE à Bruxelles pour tâcher d'identifier des initiatives globales possibles.

Le tourisme vert devient un sujet de prédilection et un critère majeur lorsqu'il s'agit de choisir une destination. **87 % des voyageurs sont prêts à faire confiance à un label garantissant que leur voyage respecte les principes du tourisme durable** (Tourisme et développement durable, Atout France, 2011). De plus, 30 % des établissements titulaires de l'Ecolabel européen notent un impact positif important, voire très important, du label sur le taux d'occupation (enquête 2011 AFNOR Certification).

Face à cet engouement, la CE, via son Bureau d'assistance de l'EE, mène des actions concrètes pour améliorer la communication entre consommateurs, titulaires de licences et acteurs clefs du secteur, par exemple en prenant part à des consultations et à des événements sur le tourisme durable comme à Ljubljana en septembre dernier pour le Global Green Destination Day.

Enfin, la révision des critères de services et hébergements touristiques ainsi que celle des services de camping a abouti fin 2016 à la mise en place de critères communs à la fois pour les services et hébergements touristiques et services de camping. **La nouvelle catégorie de produit « Hébergements touristiques » est entrée en vigueur le 2 février 2017.**

2. Des bénéfiques pour les hébergements certifiés – Focus sur la région Bretagne

La Direction Régionale de Bretagne mène actuellement une étude sur les impacts économiques et environnementaux de l'Ecolabel européen pour les hébergements touristiques.

Les 1ers chiffres

En grande majorité, les hébergements estiment que la démarche suscite l'intérêt et la réceptivité des clientèles, voire qu'elle concoure à la satisfaction des clients. **21% des hébergements pensent que l'Ecolabel européen participe à la fidélisation des clientèles** et 64% des établissements estiment que cette démarche est source de motivation en interne pour les collaborateurs.

Près de 90% des établissements se déclarent satisfaits de la démarche de certification. Ces résultats sont cohérents avec ceux observés lors de l'évaluation de l'Ecolabel européen menée par l'ADEME sur tout le territoire français en 2016.



La mise en place de l'Ecolabel européen engendre des baisses des consommations d'eau, d'énergie, de la production de déchets, de détergents... Une communication complémentaire sera réalisée par l'ADEME au cours de l'année pour présenter le retour d'expériences d'hébergements sur les impacts économiques et environnementaux de l'Ecolabel européen.



AVEC L'APPLI SUMWHERE, quelques clics pour trouver votre hébergement EE

SumWhere est une application gratuite très récente visant à changer la donne dans le monde ultra-connecté des notations, avis et autres commentaires pour les activités de loisir. Les consommateurs connectés ont besoin de trouver rapidement des informations de qualité. Parmi les informations les plus recherchées, on retrouve les secteurs du voyage et du lifestyle avec les restaurants, les bars, les musées, les hôtels, les lieux d'intérêt, les parcs, etc.

Le premier réflexe ? Regarder les notes et les avis laissés par d'autres clients ayant pris part à l'activité objet de la recherche et se laisser guider. L'authenticité revendiquée par SumWhere est obtenue en obligeant les utilisateurs à noter sur le lieu de l'activité. Cela empêche donc les avis des amis ou des agences de faux commentaires, de plus en plus utilisés.

C'est pourquoi l'ADEME a créé un partenariat avec SumWhere pour référencer les hébergements français détenteurs de l'Ecolabel européen au sein d'un univers spécifique et proposer ces derniers lors des recherches d'utilisateurs.

L'appli est disponible sur [iTunes](#) et [Android](#).



Ecolabel européen et affichage environnemental pour le secteur hôtelier : 2 démarches pour réduire l'impact de son activité sur l'environnement

Le secteur hôtelier est l'un des 3 secteurs pionniers du déploiement national de l'affichage environnemental des produits, lancé par Ségolène Royal, le 6 janvier 2017. Expérimenté depuis 2011 sur plus de 150 établissements, à l'initiative du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, l'affichage environnemental des hôtels est arrivé à maturité et peut ainsi être déployé massivement.

Il permet de calculer et suivre les impacts environnementaux pertinents pour ce service et offre la possibilité de communiquer sur ses performances environnementales. Les **résultats** obtenus sur les premiers hôtels participants ayant engagé des démarches d'éco-conception sont probants : gains environnementaux à hauteur de 30% en moyenne pouvant s'accompagner d'économies manifestes et d'une information transparente envers le consommateur. Certains profitent également de la démarche pour s'engager dans la certification Ecolabel européen, prouvant la complémentarité des deux dispositifs.

Aujourd'hui, les partenaires du projet lancent officiellement le déploiement de l'affichage environnemental des hôtels et dévoilent la liste des premiers hôtels engagés.

Retrouvez plus d'informations sur le site du Ministère de la transition écologique et solidaire



Pour en savoir plus

- [Présentation de l'Ecolabel européen \(Fiche Technique\)](#)
- [L'Ecolabel européen pour les entreprises \(ADEME\)](#)
- [Eco-citoyens : Achats écologiques, suivez les écolabels \(ADEME\)](#)
- [L'Ecolabel européen en vidéo \(CONSOMAG\)](#)
- [L'Ecolabel européen Tourisme \(AFNOR\)](#)
- [Tout savoir sur « Les logos environnementaux sur les produits » \(ADEME\)](#)
- [Ecolabel européen et Hébergements touristiques](#)
- [Etude « Recensement des acteurs du commerce et de la distribution commercialisant des produits porteurs de l'écolabel européen en France »](#)
- [Etude sur la « Notoriété de l'Ecolabel européen »](#)
- [Hébergements touristiques en Bretagne](#)
- [Synthèse de l'Evaluation de l'Ecolabel européen auprès des entreprises](#)

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : ademepresse@havas.com



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr

 [@ademe](https://twitter.com/ademe)